

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 1^{er} décembre 2010/frm

Préavis municipal No 8/2010 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire multi lift pour le Secteur de la voirie et des travaux

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule IVECO, 3,5 tonnes, équipé d'une grue pour les chargements et déchargements est utilisé par le Secteur des travaux pour tous les transports inhérents à ses activités. Il a été acquis en 1997 (préavis municipal No 6/1997).

Durant 13 ans, ce véhicule a été utilisé quotidiennement par nos employés; il totalise près de 100'000 km, seuil qu'il dépassera certainement avant la mise à disposition de son "remplaçant". Malgré le soin apporté à sa maintenance, tant par nos employés que par les professionnels à qui il a été parfois confié pour certaines réparations, il faut admettre qu'il est maintenant "à bout de souffle". De plus, il devrait subir une expertise auprès du Service cantonal des automobiles, vraisemblablement au début de l'année 2011.

Par conséquent, la Municipalité vous propose de remplacer le véhicule IVECO par un véhicule utilitaire multi lift neuf, 7,5 tonnes, de type transporter. Le système multi lift a été choisi après discussion avec le responsable du Secteur des travaux et de la voirie. Il est à noter que ce système est particulièrement adapté aux divers travaux assurés par les communes. Ces dernières, telles que La Sarraz, Aubonne et L'Isle possèdent déjà un tel véhicule.

Lors de cet achat, il est prévu d'acquérir une benne standard ainsi qu'un pont de chargement équipé d'une grue en plus du pont de chargement fourni avec le véhicule de base. Par la suite, et en fonction des besoins, nous pourrions acquérir d'autres bennes qui permettraient d'optimiser le temps de travail par exemple pour le transport de tables, de barrières vauban, de matériel lourd et de petites machines telles que tondeuses à gazon, etc.

Ce véhicule polyvalent développera une puissance de 98 CV. Sa vitesse maximum sera de 45 km/h. Il sera également équipé d'un filtre à particules.

Selon l'offre budgétaire, le coût de ce véhicule et de son équipement est le suivant :

- Véhicule utilitaire de base avec pont de chargement en tôle d'acier :	Fr.	152'720.00
- Système polybenne/multi lift :	Fr.	31'590.00
- Benne de chargement :	Fr.	5'450.00
- Pont de chargement fixe avec console grue :	Fr.	10'850.00
- Grue :	Fr.	27'830.00
Sous-total :	Fr.	228'440.00
TVA 8% (2011) :	Fr.	18'275.20
Total :	Fr.	<u>246'715.20</u>

Nous portons à votre connaissance que ce véhicule pourrait être disponible au début du 2^{ème} semestre 2011, compte tenu du temps nécessaire à l'obtention de votre accord, puis du délai de livraison.

Par conséquent, nous avons fait établir un devis pour les réparations minimums nécessaires du véhicule IVECO, afin qu'il puisse être maintenu en exploitation jusqu'à cette échéance. Ce devis s'élève à quelque Fr. 10'000.00. Il y a lieu de préciser que nous demanderons, cas échéant, d'être exemptés de sa présentation à l'expertise, en raison de sa mise hors service programmée.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au **mardi 21 décembre à 17.00 h.** au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame, la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 8/2010 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire multi lift pour le Secteur de la voirie et des travaux
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Acquérir un nouveau véhicule utilitaire multi bennes destiné au Secteur travaux et voirie pour la somme de Fr. 246'715.20.
- Financer cet achat par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter à l'actif du bilan la valeur de ce véhicule et l'amortir sur une période de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Claude MOINAT, Municipal